Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260928-2026_09_0011-DE

**DEPARTEMENT**

**des COTES D'ARMOR**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté – Egalité - Fraternité**

**COMMUNE de LE FOEIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, COSQUER Philippe, JACQ David, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, Stéphane PEPION, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : BRIATTE Audrey, KERHARDY Jean-Philippe, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme BRIATTE Audrey
Secrétaire de séance : LECOEUR Isabelle

## DELIBERATION

**2026-09-01**

### ECOLE : PROJET ARTISTIQUE « LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Considérant** le projet d'école présenté par l'équipe pédagogique « Les Enfants D'Abord » le 17/06/2026, intégrant un volet artistique et culturel « Lutte contre le Harcèlement »;
**Considérant** l'intérêt pédagogique et culturel de ce projet pour les élèves de CE et CM, favorisant la pratique artistique et la rencontre avec le monde de la culture ;
**Considérant** la nécessité d'accompagner financièrement l'école et ses partenaires artistiques pour la réalisation des interventions ;
**Considérant** le devis proposé par la Compagnie LE HUIT ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Par :**
**Voix pour 13** **Voix contre 0** **Abstentions 0**

**APPROUVE** le projet artistique et culturel « LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT » tel qu'il a été présenté, pour l'année scolaire 2026/2027 destiné aux élèves en classe de CE et CM,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260928-2026_09_0011-DE

**ACCORDE** une participation financière à hauteur de 2 250€, l'autre partie financière étant prise en charge par l'Amicale Laïque de le Foeil,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
LECOEUR Isabelle